L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI 18 FEVRIER 1881.

Spectacles, Bals, &c.

GRAND OPERA HOUSE.

LUNDI, 14 FEVRIER,

Engagement limité du tragédien

LAWRENCE BARRETT,

Assisté par une forte troupe dramatique sous la direction de R. E. Stevens.

REPERTOIRE DE LA SEMAINE:

Lundi .... Hamlet
Mardi .... Jules César
Mercredi, Matinée .... Lady of Lyons
Mercredi soir .... Rosedale
Jeudi .... Richelieu
Vendredi .... Merchant of Venice
Double [illegible] .... David Garrick
Samedi, Matinée .... Marble Heart
Samedi soir .... Jules César

M. Barrett joue dans toutes ces pièces.

On peut se procurer des sièges pour une soirée ou pour toutes les représentations.

Note—M. Barrett ne joue pas le dimanche soir.
13 fév—

GRAND BAL PARE

DONNÉ PAR LA

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

A LA SALLE DES ODD FELLOWS

SAMEDI, 19 FEVRIER 1881.

Prix du Billet .... $2.

Les réunions des Directeurs auront lieu à l'Asile, le Lundi et le Vendredi de chaque semaine, à 7 heures du soir.

Les demandes d'invitations pour dames, doivent être adressées à la Direction.

Par ordre du Président.
J. SCHWEITZER.
L. Simon, Secrétaire. 23 janv—

GRAND et NOUVEAU CIRQUE, MUSÉE ET MÉNAGERIE

—DE—

DAN RICE

COMMENÇANT

PLACE CONGO,

Le Dimanche Soir, 20 février 1881

Cet établissement a été organisé de façon à ce qu'il soit digne du nom et de la réputation de son fondateur

LE COLONEL DAN RICE,

qui, après une absence de plus de [illegible] ans, revient maintenant à ses premières amours "l'arène à la sciure de bois" et qui paraîtra dans son cirque primitif de

CLOWN ET BOUFFON SHAKSPERIEN,

avec le concours d'une grande compagnie d'artistes de premier ordre; aussi, une troupe d'animaux savants et un excellent choix d'animaux intéressants.

Une grande matinée sera donnée tous les jours, à midi.

Les représentations du soir, commenceront à 7 heures et demie.

Prix d'entrée, 50 cents; sièges réservés, 75 cents; enfants au-dessous de 12 ans, 25 cents.

Les chars de la rue de l'Esplanade et des Casernes, passent et repassent constamment.

LA PLACE CONGO,

est située rue des Remparts, à six îlets au Nord de la rue du Canal, et à dix îlets de la station de Clay. 17fév—4t

Jardin de Wenger

11 & 13 rue Bourbon.

Tous les soirs Grand Concert par le célèbre Orchestre des dames de Berlin sous la direction de MLLE KATE LIEBOLD.

Tous les soirs un programme nouveau.
Dimanche après-midi MATINÉE.
Quatre chambres magnifiquement meublées sont réservées aux familles et aux dames. Elles ont une entrée séparée. Aux personnes suspectes l'entrée sera refusée. Il ne sera servi que des liqueurs de première classe et les consommateurs trouveront toujours un lunch extraordinaire.
10 oct—6m

SOIERIES,
SOIERIES.

Nous offrons maintenant le plus grand assortiment de

Satins Brochés,
Satins Unis,
Satin Merveilleux,
Gold Surats,
Crêpe de Chine,
Mousseline Surat,
Gaze Lamée,
Tissus Soie, etc, etc

D. H. HOLMES,

15 Bourbon | 155 Canal | 15 Dauphine.
6 fév—6m

Numéros pour Voitures et Fiacres.

Département des Finances.
Hôtel de ville,
Nouvelle-Orléans, 10 février 1881.

Les numéros de licences pour Drays, Wagons et autres véhicules sont maintenant prêts à être livrés à ce bureau. Les personnes devront se présenter immédiatement et se procurer leurs licences de manière à éviter les frais et les canaux.
B. T. WALSHE,
Administrateur des Finances.
10 fév—3t 26

Bureau du Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Co.—28 rue Carondelet—Nlle-Orléans, 15 février 1881.
Une élection annuelle pour Directeurs de cette Compagnie sera tenue à ces bureaux le MERCREDI, 2 mars 1881, entre onze heures A. M. et deux heures P. M.
J. N. AUGUSTIN, Secrétaire.
16 fév—2 mars

MAGASIN D'ART

—DE—

LILIENTHAL

121 - RUE DU CANAL - 121

(Bodega Tower.)

PAR UN ÉLÉVATEUR

On trouvera en salles d'opérations photographiques et aux départements des Cadres et des Moulures.

Je fournis des Photographies les meilleures et des dernières genres,

et j'entreprend les travaux d'art à des conditions plus raisonnables que jamais.

En égard aux grandes améliorations qui ont été faites dans mon établissement et au plus haut degré de perfection atteint et que les établissements ont suivi. Aussi, mon département des Cadres, Moulures et Portraits d'Art, sous la direction de M. F. WAGNER, offrira au public des avantages qui mériteront d'être pris en considération. Des articles de tous genres du domaine de mon commerce sont en magasin, et à des prix tels que les marchands trouveront leur intérêt à venir les examiner avant d'acheter ailleurs.

THEO. LILIENTHAL,
Propriétaire.
3 déc—1an

CONSULAT DE FRANCE

A LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouvert de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Andrieu Marie	Gombet Jacques
Auget Hippolyte	Heckmann Pierre
Bernardy J. F.	Joncheux Simon
Beyrien Jean Baptiste (Jeanne et Victor)	Kessler Marie née Thérèse (Fitzschman)
Bergen Jean	Lémon Anthelmy
Bailly Jacques	Lamoutière Eugène
Blanchet Jean	Lagorie Jean
Bernard Azerd	Martin Joséphine
Conte Louis	Maddre Pierre Martin
Daniel Etienne et Edouard	Michel Antoine
Dezeuze Eugène	Millet Albert
Dussiers Gaston Frédéric Eugène	Maillard Julien
Duces Albert	Pierre Alexandre
Dulemers Alexandre Michel et	Pommetan Claude Marie
Fontenot Louis Edgard	Revel Jean Baptiste Léon
Flé Julien	Roques Jean Baptiste
Faure Joseph Félix	Semperis Bernard
Gault née Monnier	Sorbet Firmin
Gibert Dr	Vergnes Emile
	Wenger Jean Baptiste

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription des mariages, naissances et décès à la Nouvelle-Orléans,
31 décembre 1880.

A la section [illegible]
Il n'y a pas eu de [illegible] vote.

Spectacles, Bals, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

DE BIDWELL.

DERNIÈRE SOIRÉE DE

M. J. K. EMMET.

Vendredi, Samedi en Matinée et Samedi Soir, 18 et 19 février.

FRITZ IN IRELAND.

Dimanche, 20 février—M. JOHN McCULLOUGH.

Mardi, 1er mars—Le bal annuel Paré et Masqué.

S'adresser au bureau du contrôle pour les invitations de dames. 18fév—

Académie de Musique.

DE BIDWELL.

Dimanche soir, 20 février 1881.

Pour une semaine seulement!

Représentations d'adieu en cette ville, avant son départ pour Londres, où il doit jouer au Théâtre Drury Lane, de l'éminent tragédien,

M. JOHN McCULLOUGH,

Assisté par Frederick Warde, et la plus forte Compagnie Dramatique qui ait été organisée, sous la direction de M. Wm. M. Connor.

Dimanche et Vendredi soir	Tragédie de J. Sheridan Knowles VIRGINIUS.
Lundi et Jeudi soirs.	OTHELLO.
Mardi soir.	LE GLADIATEUR.
Mercredi Matinée.	LADY OF LYONS. McCullough .... Claude Melnotte
Mercredi.	Tragédie de J. Howard Payne BRUTUS, OU LA CHUTE DE TARQUIN.
Soir.	La Comédie Shakespérienne KATHERINE ET PETRUCHIO.
Samedi Matinée.	RICHELIEU.
Samedi Soir.	RICHARD III.

DIMANCHE 27 février—Rice's New Evangeline Combination.

MARDI, 1er mars—Le Grand Bal Annuel Paré et Masqué. S'adresser au Contrôle pour les invitations de dames.

Théâtre St. Charles de Bidwell.

DERNIÈRES SOIRÉES DU JEUNE TRAGÉDIEN

FREDERICK PAULDING,

Vendredi, 18 Février.	HAMLET.
Samedi, Matinée.	THE LADY OF LYONS.
Samedi soir.	SALVIATI.

Dimanche, 20 Février—MILTON NOBLES.

MARDI, 1er Mars—Grand Bal Annuel Paré et Masqué. S'adresser au contrôle pour les invitations de dames. 16 fév—

Grand Bal Paré, Masqué et Calico

DONNÉ PAR

L'Association de Bienfaisance NOUVELLE LUSITANE.

A GRUNEWALD HALL,

SAMEDI, 19 FEVRIER 1881.

Pour le bénéfice du fonds de secours.

COMITÉ D'ARRANGEMENTS.

JOHN CORDES, Ch-f.

Le président H. Pretus, ex-officio, Jno. Balsen, J. White, M. Trach, J. Onofrio, D. Guedry, E. G. Sander.

BILLETS $1 00

Les invitations pour dames peuvent être obtenues de tout membre de l'Association, ou en s'adressant à E. G. Sander, No. 34 rue des Français. 23 jan—30,6,13 fév

MODES ET ROBES.

Modes d'Automne et d'Hiver

—CHEZ—

Mme E. FOERSTER,

Etablissement de Modes et de Couture,

15 .... RUE BARONNE 15

En face de la Salle Grunewald.

Mme E. FOERSTER informe respectueusement les dames, ses amies et ses clientes, qu'elle vient de recevoir les dernières et les plus élégantes modes de

Chapeaux et Bonnets Parisiens

[illegible] de satin, velours, castor, crêpe et feutre, pour dames et demoiselles.

Toques et Capottes

pour fillettes et enfants.

Plumes d'Autruche et de Fantaisie, Fleurs, Rubans et Ornements de Modes.

Une spécialité à l'établissement de Mme Foerster, est

LA CONFECTION DES ROBES,

selon les dernières et les plus élégants modèles de Paris.

ROBES ET COSTUMES POUR LA SCÈNE faits dans un bref délai et aux prix les plus modérés.

15 .... RUE BARONNE 15
7nov—6m

LES MEILLEURS CHOIX

—EN—

PARDESSUS!

ULSTERS,

ULSTERETTES,

VETEMENTS DE TOILETTE,

VETEMENTS DE TRAVAIL,

—ET—

Tous genres de vêtements pour hommes et garçons.

Un examen est prié d'être fait, la comparaison est défiée et tout le monde est bien venu chez

Léon Godchaux,

81 & 83 Rue du Canal.

16 jan—

PRETS D'ARGENT.

Les personnes désirant emprunter de l'argent sur des DIAMANTS, MONTRES, BIJOUTERIE de tout genre, PIANOS, MEUBLES, GLACES, etc., etc., trouveront avantageux de s'adresser au "HART'S LOAN OFFICE", rue Baronne, 42, vis-à-vis du Banque de la Compagnie du Gaz, le plus vieil établissement de ce genre en ville, fondé depuis 1838. Personne de vieilles enseignes, le propriétaire peut garder les gages un an sans les déclarer forfaits et offrir des avantages spéciaux dans le cas de prêts au-dessus de cent dollars. 9jan—1a

GRAND DEPOT DE TAPIS

ET DE

TOILES-CIRÉES.

ELKIN & CO.,

100

RUE DU CANAL.

Tapis [illegible] Toiles cirées, Linoleum, Nattes, [illegible] Tapis de cheminée et Nattes de l'Inde et de Berlin, Couvertures françaises et anglaises, [illegible] [illegible] Rideaux de Dentelle [illegible]

Corniches et Corniches à tringles, dernière genres de franges à tassles.

Articles de tous genres [illegible] 21sept—6m

ROYAL LOAN OFFICE

Coin des rues Royale et Toulouse.

ARGENT prêté sur des valeurs collatérales Diamants, Montres, Bijoux, Meubles, Effets de commerce, Rentes, Pianos, etc.—Conditions libérales—Toutes transactions commerciales confiées au ROYAL LOAN OFFICE, recevront une prompte attention et seront strictement confidentielles.

Sept 1an LEONORA FASS.

L.S.L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans Lne.,

Mardi, 8 MARS 1881.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE C.

GROS LOT: $30,000.

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT À—

$110,400!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie.

DANS LA MATINÉE DU

Mardi, 8 Mars 1881.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	5,000	5,000
2 Lots de ...	2,500	5,000
5 Lots d	1,000	5,000
20 Lots d ...	500	10,000
100 Lots d ..	100	10,000
200 Lots de .	50	10,000
500 Lots de .	20	10,000
1,000 Lots de	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf [illegible] du gros lot de $30,000, soit	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf [illegible] du lot de $10,000, soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf [illegible] du lot de $5,000, soit	900
1,857 Lots se montant à	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE,

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des orders sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par "Express."

Souvenez-vous qu'au Tirage du 8 du

MARDI, 8 Mars 1881.

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie, seulement, à la Nlle-Orléans.

Ecrivez pour des circulaires ou envoyez les ordres à

M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans, Lne.,

ou à la même personne au No 319 Broadway, New-York.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances des POMPIERS de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU: No 33 RUE DU CAMP.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à l'article 10 de sa Charte, cette compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires pendant l'année expirant le 31 décembre 1880:

Primes reçues pour:		
Risques d'incendie	$114,644 46	
Risques de rivières	20,925 12	
Risques maritimes	4,501 28	
Total des primes reçues		$140,070 97
Reçu pour des risques non-expirés de l'année 1879 et surplus		110,504 41
		$250,575 38
Moins:		
Pertes d'incendie	$ 23,165 33	
Pertes de rivières	4,798 74	
Pertes maritimes	175 79	
Réduction	15,280 29	
Ré-assurances	8,864 62	
Primes remboursées	7,326 93	
Per es non-ajustées	4,000 00	
Licences et taxes	2,709 70	
Dépenses, commissions, etc, moins l'escompte sur l'intérêt	14,903 84—$	80,724 22
Profits et surplus		$169,851 16
La compagnie a l'actif suivant:		
Billets, actions, du capital	$ 43,095 97	
Comptant en banque et caisse	94,959 84	
Prêts sur collatéraux et hypothèques	152,153 62	
Billets à recevoir	13,053 50	
Meubles et installations du bureau	2,613 50	
Primes en voie de collection	24,974 50—$330,850 90	
Passif:		
Capital-actions	$150,000 00	
Fonds de réserve	10,274 79	
Surplus	143,323 87	
Pertes non-ajustées	5,459 18	
Intérêt, dividendes, etc, ici accusés, payables sur demande et au crédit des actionnaires du capital	21,793 06	
	$330,850 90	

L'état de situation ci-dessus est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 19 janvier 1881.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1881.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants des profits nets de l'année expirant le 31 décembre 1880, à savoir:

Dix pour cent (10 pour cent) intérêt annuel, et cinq pour cent (5 pour cent) intérêt dividende sur le capital payé, faisant un total de quinze pour cent (15 pour cent) par an.

Cinq pour cent pour le fonds de réserve, conformément à la section 3, Article VIII de la Charte.

Vingt-cinq pour cent (25 pour cent) dividende aux assureurs dits: participants.

I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil des Directeurs.

JACOB ALEXANDER,	A. A. MAGINNIS,
LEON BERTOLI,	B. S. LEVY,
H. H. BIERHORST,	LOUIS A. WILTZ,
L. B. CAIN,	T. PRUDHOMME,
JOHN FITZPATRICK,	C. SPORL,
I. N. MARKS,	WALSH MARKS,
CHAS. HEMARD,	OTTO THOMAN,
O. TAYLOR GAUCHE,	GEO. WATERS,
A. H. ISAACSON,	A. H. SEWERD.

21 janv—1m

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES DU SUN.

Capital payé $500,000

Vingt-cinquième Etat Annuel.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN, 52 rue du Camp, Nouvelle-Orléans, 1er Janvier 1881.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation ci-après pour l'année prenant fin le 31 décembre 1880.

Montant des primes pour l'année expirant le 31 décembre 1880—		
Risques d'incendie	$225,149 75	
Risques de rivières	135,204 12	
Risques maritimes	61,377 94	
		$421,731 81
A ajouter—Risques non-échus, 1879		99,632 00
		$521,094 81
Risques non-échus, 1880	$98,251 00	
Primes remboursées	14,398 54	
		112,649 54
Primes nettes		$408,305 27
A déduire: Pertes, etc. payées durant la même période—		
Sur les risques d'incendie	$44,397 06	
Sur les risques de rivières	79,835 77	
Sur les risques maritimes	29,169 21	
		$153,402 04
Réserve pour les pertes non-ajustées et non-acquittées		31,200 00
		$184,602 [illegible]
A ajouter—		
Réassurances	$63,464 45	
Dépenses	33,630 90	
Bureau des Assureurs	5,519 38	
Taxes	8,592 25	
Loyers	2,000 00	
		$113,207 [illegible]
Fonds de réserve, 2 pour cent sur le capital		10,000 00
Dividende sur le capital actions payées	$49,562 91	
A déduire—L'escompte et l'intérêt	28,815 18	20,767 73
		$328,[illegible]
Profits nets actuels		$79,[illegible]

La compagnie possède les valeurs ci-après énumérées, estimées aux taux du marché:

Actions et Bons	$351,590 1[illegible]
Prêts et Hypothèques	22,510 00
Prêts sur nantissements	25,510 40
Billets à recevoir	3,596 07
Propriété foncière	25,000 00
Primes en voie de perception	22,590 00
Argent en caisse	172,316 [illegible]
Total des valeurs	$670,094 [illegible]

L'exposé qui précède est une copie juste, vraie et exacte des livres de la compagnie.

JAS. I. DAY, Président.
H. CARPENTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix-neuvième jour de janvier 1881.

A. INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil des Directeurs, à une réunion tenue le dix-neuvième jour du mois de janvier 1881, après avoir mis de côté Dix Mille Piastres des profits nets de l'année, comme fonds de réserve, et payé les Dix Pour Cent de Dividende aux actionnaires, a résolu de payer un Dividende Comptant de VINGT POUR CENT sur les primes nettes gagnées de l'année expirant le 31 décembre 1880, le dit dividende payable à partir du LUNDI, 24 janvier 1881.

DIRECTEURS.

E. J. Hart	Julius Weis,	Ashton Phelps,
H. Renshaw	R. O. Hamilton,	D. Fatjo,
B. Biecco,	J. O. Morris,	T. L. Airey,
A. Baldwin,	James I. Day,	R. R. Craig,
C. Macready,	Thos. Simms,	Sam'l L. Boyd,
W. R. Seymour,	Chas. Roberts,	J. G. Gaines,
D. A. Chaffraix,	J. A. Blanc,	J. S. Flower,
J. L. Harris	H. Newman,	

22 janv—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE

—DES—

Factors & Traders,

37 .... RUE CARONDELET 37

Capital Payé $1,000,000

ED. A. PALFREY .... Président.
JOHN CHAFFE .... Vice-président.
THOS. F. WALKER .... Secrétaire.

Polices d'assurances contre les risques d'incendie, de rivière et de marine, émises aux taux du tarif le plus réduit.

—DIRECTEURS—

John I. Noble,	L. C. Jurey,
John Chaffe,	Wm. Hartwell,
Edward Milliken	C. J. Leeds,
J. L. Warren	A. F. Jamie,
Sam'l Friedlander,	A. M. Bickham,
E. M. Walmsley,	Henry Abraham,
A. M. May,	Louis Bush,
L. Lytt Lyon,	A. Brittin,
Samuel H. Boyd,	G. W. Sentell,
[illegible]	Wm. Cunningham,
Geo. Chaffe,	Jno. I. Adams,
W. J. Behan,	E. T. Buckner.

5 sept—1an

S.N. PIKE'S Magnolia WHISKEY Cincinnati OHIO.

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY

préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIÈRES MAISONS de grocerie et liqueurs se vendent à la Nlle-Orléans.
déc 30 1an

Etat Annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans

Pour l'année expirant le 31 décembre 1880.

Primes de feu	$307,798 10	
Primes maritimes	104,810 45	
Primes de rivières	47,872 04—$460,480 59	
Moins—		
Primes sur risques non-expirés	$102,601 26	
Primes remboursées	16,909 96	
Réassurances	29,501 41—$149,012 63	
Primes nettes		$311,467 96
A ajouter—Montant provenant des intérêts, sauvetages et loyers	$41,406 50	
Change	15,679 65—	$57,086 15
		$368,554 11
A déduire—		
Pertes par le feu	$54,525 07	
Pertes maritimes	51,499 74	
Pertes de rivières	17,917 81—123,942 62	
Réduction (rebate et commissions)	58,057 26	
Contributions charitables	1,191 78	
Taxes d'Etat, de ville et licences	7,333 86	
Bureau des assureurs et corps de sauvetage et Babcock	6,607 16	
Dépenses générales, frais de bureau et d'agence	36,380 0[illegible]—$233,512 79	
Profits nets		$135,041 32
A déduire—Dividende de Juillet 1880	$25,000 00	
Dividende de Décembre 1880	25,000 00	
Surplus	85,041 32—	135,041 32

ACTIF DE LA COMPAGNIE:

Argent en banque	$ 67,101 27
Bons des Etats Unis	230,000 00
Propriétés foncières, estimation faite au plus bas prix du marché	86,640 00
Billets garantis par première hypothèque sur des propriétés de ville	101,000 00
Billets garantis par nantissement de gages réalisables	43,550 00
Billets prêts sur demande, garantis par des gages réalisables	32,000 00
Billets pour primes	16,537 36
Bons du N. O. Waterworks	26,500 00
Bons de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans	26,575 00
Actions de banques, d'assurances et autres actions estimées au pair	14,665 36
Primes en voie de collection	73,090 [illegible]
Du par des agents	2,318 [illegible]—$715,456 06
PASSIF.	
Capital	$500,000 00
Réserve pour réassurances	102,601 26
Dividendes non réclamés	2,855 00
Dividendes du 31 décembre 1880	25,000 00
Surplus	85,041 32—$715,498 08

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. S. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 12 janvier 1881.

JAS. FAHEY, Notaire.

Nous, soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent, qu'après un examen minutieux, l'évaluation de dit actif, comme il est spécifié ci-dessus, est vraie et correcte.

ANT. CARRIÈRE,
W. A. BELL,
A. SCHREIBER,
H. GALLY.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 11 janvier 1881, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende intérêt semi-annuel de cinq pour cent sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1881.

—DIRECTEURS—

JULES ALDIGÉ,	H. GALLY,
THEO. BRIERRE,	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL,	PIERRE POUTZ,
ANT. CARRIÈRE,	A. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON,	CHAS. E. SCHMIDT,
D. FATJO,	JULES TUYES.

14 ja—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

VINGT-SIXIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant:
Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1880, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu	$304,553 61
Risques maritimes	22,692 42
Risques de rivières	20,715 16
Total des primes	$347,961 00
Moins primes non acquises	68,534 00
Primes nettes 31 mai 1880	$280,427 00
PERTES PAYÉES—	
Sur risques de feu	$74,435 56
Sur risques maritimes	8,610 44
Sur risques de rivières	6,471 11
Taxes et dépenses, moins intérêts	15,208 97
Réassurances et primes remboursées	16,766 72— 121,687 72
Profits	$157,799 27

La compagnie a l'actif suivant:

Propriétés foncières	$390,035 97
Bons de ville et bons hypothécaires	15,600 00
Stock des N. O. Water Works (1,454 actions)	46,218 00
Billets garantis par hypothèque ou nantissement	147,842 27
Billets à ordre	66,441 96
Primes en voie de collection	54,779 77
Actions de compagnies d'assurances, de banques et autres	69,717 31
Scrip de ville	2,660 00
Jugements sur billets hypothécaires	3,000 00
Argent en caisse	60,490 14
	$890,513 88

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

F. POURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé et assermenté devant moi, ce 12e jour de juin 1880.

JAMES FAHEY, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 12 juin 1880, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt-cinq pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année finissant le 31 mai 1880, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, sur demande, un second intérêt semi-annuel de cinq pour cent, faisant dix pour cent par an sur le fonds capital de la compagnie. Désormais l'intérêt-dividende sera payé tous les trois mois.

Directeurs:

P. MASPERO,	EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
PAUL FOURCHY,	M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ,	D. A. CHAFFRAIX
JNO. B. LALLANDE,	CHS. LAFITTE.
	R. W. TAYLOR

12 juin—12

COMPAGNIE D'ASSURANCE

—DU—

CROISSANT,

(CRESCENT INSURANCE CO.,)

67 et 69, Rue du Camp,

NOUVELLE-ORLÉANS,

Organisée en 1849—Réorganisée en 1869.

CAPITAL EN ARGENT $400,000

Sollicite des

Risques d'Incendie, de Rivière et de Marine.

W. R. LYMAN .... Président
S. R. NEWMAN .... Vice-Président
CHAS. B. RICE .... Secrétaire

Directeurs:

Samuel B. Newman,	Samuel H. Kennedy,
Thomas A. Adams,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
S. Hernsheim,	AM. Moulton,
Geo. W. Sentell,	Wm. B. Conger,
F. R. Mortimer,	John M. Parker,
Reuben G. Bush,	George Martin,
Edward Nalle,	Henry L. Flash,
W. W. Swain,	J. J. Reiss,
A. H. Seward,	Lucien Doléry,
U. Marinoni,	Louis Prados,
Charles H. Dolsen,	Charles Newman,
E. P. Grigsby,	S. O. Coulon,
Wm. A. Phelps,	John Calder,
Ferd. Marks,	Wm. B. Lyman.
E. H. Adams	

27 juin—1an V O

AVIS.

GROCERIE et magasin de fourrage; les meilleures marques de liqueurs et groceries, ainsi que foin, maïs, avoine, son et la graine de coton, etc. tenus par MISCONTREAU FRÈRES, à l'angle des rues Bayou et Broad Nlle-Orléans, Le.
Toutes marchandises délivrées à domicile.
18nov—1 an

BONS DES ETATS-UNIS

à 4 pour cent,

De toutes dénominations, coupons et enregistrés de $50 et au-dessus, constamment en main, et achetés et vendus par la

Banque Nationale de la N.-Orléans
RUE DU CAMP 54.
27mai—1an

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Jas. P. Guinault vs Mme Mary Daffee femme de Jean Daffie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22[illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi [illegible] par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 19 mars 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Paix, Esplanade, Grands-Hommes et Bagatelle, commençant d'un point à vingt pieds de distance du coin de la rue Bagatelle, mesurant trente-deux pieds de face à la rue de la Paix, (faisant face actuellement sur la rue Bourbon,) sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes parallèles.

Le dit lot est une partie du lot No 150 sur le plan original du Faubourg Marigny, acquis par Mme Catherine Desseau de Bernard Marigny, par un acte passé pardevant N. Broutin, ancienne notaire en cette ville, le 13me jour de mai 1807. La dite propriété est connue comme No 351 de la rue Bourbon et à la fin de la rue de la Paix. Etant la même propriété acquise par Mme Mary Daffee par héritage de Michael Crimmen son mari en seconde noces (maintenant décédé), laquelle succession a été ouverte à la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans sous le numéro 39,173 du dossier de la dite cour.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 fév—16,23—mars 2,9,16,19

Louise E. Vogt Adm. &c. vs. Anna Clark Bremain et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 118—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 15 mars 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un certain morceau de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, voies et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent, situé dans la municipalité numéro Deux de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Gaiennie, Nouvelle Levée, Front et Suzette, désigné par le No 9, sur un certain plan du même et d'autres lots, daté du 14me jour de novembre 1844 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire en la ville de la Nlle-Orléans pour référence, lequel lot de terre mesure 21 pieds et 2 pouces de face à la rue Gaiennie, sur 106 pieds six pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le dit lot de terre forme une partie de trois certains lots de terre désignés par les numéros 9, 10 et 11, anciennement la propriété de Andrew Hodge Jr., par lequel les dits lots ont été acquis par achat de la succession de N. A. Barney, conformément à un acte passé pardevant Félix Grima, un notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingt septième jour de juin 1835—deux-tiers indivis des lots fut aliéné par le dit Hodge à Peters et Millard, conformément à un acte passé pardevant le même notaire le 20me jour de mai 1839, et dont les deux autres tiers indivis de la propriété furent achetés par la Banque de Cité de la Nouvelle-Orléans, par achat à une vente à l'encan faite par E. Lasère, shérif de l'ancienne Cour Commerciale de la Nouvelle-Orléans, le 22me jour d'avril 1844, en vertu d'un writ de fieri facias à lui adressé dans le procès de la dite banque contre le dit Hodge.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 fév—11 18 25 mars 8 11 15

Mme Charlotte Fisher et als. vs. Isaac E. Noyes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 64—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 8 mars 1881, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Terpsichore, Coliseum et Melpomène, formant le coin des rues Prytanée et Melpomène, et ayant trente pieds de face à la rue Prytanée, sur cent pieds de profondeur et face à la rue Melpomène.

Acquis par le défendeur en cette affaire par achat de Mme Virginie Peebles, veuve de Wm. Dyer, conformément à un acte passé pardevant Octave Morel, notaire en cette ville, le 19 juin 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions: 1° Au comptant pour payer deux billets dûs respectivement le 22 juin 1879 et 22 juin 1880, à savoir: Huit cents piastres avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du 19 juin 1877, moins un reçu de trente piastres payées le 18 octobre 1879, 5 0/0 sur le montant du dit principal avec intérêt pour honoraires d'avocat; plus quinze piastres frais de copie de l'acte et les frais du présent procès, et compris les taxes dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'en montant de son enchère) le paiement de deux billets de quinze cents piastres chacun dûs respectivement le 22 juin 1881 et le 22 juin 1882, avec 8 0/0 d'intérêt par an du 19 juin 1877, ces billets obligations devant être garanties par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue.

3° Et le reste du prix d'adjudication (s'il y en a) comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4 fév—4, 11, 18, 25 mars 3, 8.

Lizzie Martin vs. Belinda M. Commander.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2186—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 12 mars 1881, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Trois lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans Carrollton, maintenant septième district de la Nlle-Orléans, dans l'îlet borné par Canal, maintenant l'avenue Carrollton, les rues Seconde, Dublin et Barthe, désignés par les lettres A, B et anciennement alors Trente-deux sur un plan de C. A. Hedin, voyer, déposé comme plan No 167 en l'étude de L. Guyol, notaire en cette ville. Les lots A et B trente quatre pieds deux pouces chacun de face à la rue Seconde, sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles, les lots C, D, E et F se touchant et ayant chacun trente pieds de face à la rue Seconde, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Le lot F formant l'encoignure de l'Avenue Canal et de la rue Seconde; G. mesurant quatre vingt pieds de face à l'avenue Canal, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent quatre-vingt-huit pieds quatre pouces (au pied américain) les lots H, I, J, et K se touchant et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de cent quatre vingt pieds; le lot K formant l'encoignure de l'Avenue Canal et de la rue Barthe et les lots L et M se touchant et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Barthe, sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent vingt pieds, acquis par la défenderesse par achat de William B. Hagerty, conformément à un acte passé pardevant W. H. Pascoe, notaire en cette ville, le 29 avril 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9fév—9,16, 23, mars 2,9,12.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Frank Kellner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 2122—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 16 mars 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée, Tchoupitoulas, North Market et St Joseph; le dit lot est désigné par le No Deux, sur un plan dressé par Joseph Pillié, alors voyer de ville, le 4 mars 1824 et annexé à un acte de vente de Mlle Amarry Laura de Lalegarre à MM. Peters et Millard, passé en l'étude de Williams Christy, anciennement notaire en cette ville en date du 25 mars 1831. Le dit lot mesure vingt-et-un pieds et onze pouces de face sur la rue Nouvelle Levée, sur une profondeur de cent pieds huit pouces et demi sur la ligne supérieure et quatre-vingt-quatorze pieds dix pouces sur la ligne inférieure, ayant une largeur de vingt-et-un pieds deux pouces dans le fond, le tout plus ou moins (au pied américain.)

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et avantages qui y appartiennent. Les bâtisses se composent d'un magasin en briques à trois étages, connu comme le No 224 rue Nouvelle-Levée, ensemble avec cent dix-neuf actions maintenant réduites à cent onze actions de cent piastres chacune dans les actions capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y annexé.

Acquis par le défendeur ci-dessus par achat des héritiers de R. Salter, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 31 mai 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur devra fournir un billet d'action pour la somme de cinq cent soixante-quinze piastres ($575.00.) échéant le premier jour de juin 1881, et renouvelable selon la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et la balance comptant. L'acquéreur devra assumer toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action fourni devra être identifié avec les deux actes hypothécaires par R. Salter, à la Banque des Citoyens de la Louisiane, en date du 30 août 1836 et le 14 mars 1839, passé pardevant Théo. Seghers, anciennement notaire en cette ville.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 fév—19,26—mars 5,11,16.

Arthur Denis vs. Dominique Boreaud.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 125.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, le 28 février 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes ou avantages qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro un dans l'îlet No 224, borné par la propriété de A. Castain et les rues Dauphine, Flood et Bourgogne, conformément à un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, en date du 4 avril 1870, et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire en cette ville, comme plan numéro 39 du livre de plans No 7. Le dit lot de terre forme l'encoignure des rues Dauphine et Flood et mesure 33 pieds 6 pouces de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 128 pieds 5 lignes sur la rue Flood. Le dit lot de terre étant une partie d'un morceau de terre acquis par Charles Gaffin Sr. par achat de la succession du Dr. Wm. Flood, suivant acte passé pardevant G. P. Stringer anciennement notaire en cette ville, en date du 31 janvier 1824.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

M. V. VINET,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans. 26jan—26 fév1,7,12,19,26

M. E. Hodge, Cambridge, Mich., dit:
J'ai souffert de l'Asthme pendant des années, et il n'y a que le "Only Lung Pad" qui m'ait soulagé immédiatement. Je puis le recommander comme le plus grand remède qui ait jamais été produit. Voyez l'annonce.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Succession [illegible] Constant [illegible] Marie [illegible] dans l'affaire de la [illegible] position [illegible] comme [illegible] Marie A [illegible] Friedman [illegible] Mamie [illegible] Frank X. Friedman et Frank X. Friedman.

ANCIENNE DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. Maintenant transféré à la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans No 1338—En vertu d'un writ de [illegible] facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 15 mars 1881, à midi, des propriétés ci-dessus décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues Casacalvo (maintenant Royale), Union, Grands Hommes et Français, formant l'encoignure des rues Casacalvo et Union et mesurant soixante pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Casacalvo (maintenant Royale) sur une profondeur de soixante pieds six pouces et quatre lignes sur la rue Union.

2° Une certaine portion de terre formant une partie d'un lot de terre situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Mystérieuse, St-Claude, Kerlerec ou Histoire et Amour, désigné par le numéro deux sur un plan de A. D. D'Hémécourt, déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire. La dite portion de terre mesurant vingt sept pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Mystérieuse, sur une profondeur de quatre-vingt-trois pieds trois pouces sur la ligne du lot numéro un, soixante sept pieds dix pouces sur le côté vers la rue St-Claude et trente-sept pieds de largeur dans le fond.

3° Une autre portion de terre adjacente à la portion ci-dessus formant une partie du lot désigné par le numéro un sur le dit plan, ayant un pied américain deux pieds de face à la rue Mystérieuse sur une profondeur de quatre vingt-trois pieds dix pouces, par acte passé pardevant Cohn, notaire, le 13 novembre 1866.

4° Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de la ville de la Nlle Orléans, désigné par le numéro un sur un plan dressé par A. Castaing, le 12 mai 1858, déposé pour référence en l'étude de O. Drouet, notaire, le dit lot mesure trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Union, entre Casacalvo (maintenant Royale) et Grands Hommes, par cent vingt pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Et toutes les bâtisses et améliorations sur les dits lots de terre, ci-dessus décrites, et tous les droits, voies, etc.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10 fév—10,17,24—mars 3,10,15

Mme Henriette Davidson vs Henry Lindep.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 2213—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 8 mars 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine moitié d'îlet de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent situés à Bloomingdale, étant anciennement une partie de la paroisse de Jefferson, mais maintenant faisant partie de la ville de la Nouvelle-Orléans, étant une partie de l'îlet désigné par le numéro trente trois (33), qui est borné par les rues St. Charles, Benjamin et State et la ligne supérieure de Hurstville, conformément à un plan fait par Benjamin Buisson, alors voyer de ladite paroisse de Jefferson, en date du 17 novembre 1836, déposé pour référence dans les archives de W. T. Lewis, anciennement notaire en cette ville. Ladite moitié d'îlet de terre mesure (au pied américain) cent cinq pieds quatre pouces et six lignes et demi de face à la rue Nayades, maintenant rue St. Charles, sur cent soixante-dix-neuf pieds dix pouces et demi sur la ligne qui la divise entre Bloomingdale et Hurstville, cent pieds et trois-quarts d'une ligne de face à la rue Benjamin et deux cent dix neuf pieds sept pouces sur la ligne qui la sépare de l'autre moitié d'îlet qui la touche.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 fév—10,17,24, mars 3,8

Mme M. Kelly vs. Mme M. Broderick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1367.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 23 février 1881 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Mme Marie Broderick, veuve de Luke Broderick, défenderesse dans les propriétés suivantes décrites, (le dit intérêt étant la moitié indivise du même,) à savoir:

La moitié d'un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Felicité, Johnson et Poydras, le dit lot désigné par le numéro vingt-deux, sur un plan dressé par W. A. Freret, en date du 12 avril 1854, et déposé en l'étude de Wm L. Poole, notaire en cette ville. Le terrain de dit lot mesure vingt-huit pieds trois pouces et sept lignes de face à la rue Prieur, sur une profondeur de cent cinquante et un pieds et trois lignes, entre lignes parallèles, (au pied américain,) la moitié du dit lot dans lequel est l'intérêt de défendeur est celui près de la rue Perdido, mesurant quatorze pieds sept pouces et quatre lignes et demi de face à la rue Prieur sur cent cinquante et un pieds trois pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 janv—20,27—fév 3,10,17,23.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. veuve Ernest Haistre et Veuve E. Haistre natrat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2032. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 15 mars 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Orléans, Remparts, Bourgogne et Ste. Anne, mesurant trente-quatre pieds deux pouces de face à la rue Orléans sur une profondeur de quatre vingt pieds neuf pouces. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison à un étage en briques, avec une mansarde, connue comme No 93 rue Orléans, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent. Ensemble avec cent douze actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens, y attachés. Laquelle propriété a été acquise par feu Ernest Haistre par achat des héritiers de Glaudine Beauregard, suivant acte passé le 13 mai 1871 pardevant A. D. Doriocourt notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur devra fournir un billet d'action (stock note), de sept cent vingt piastres ($720), échéant le 1er octobre 1881, et renouvelable selon la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et la balance comptant. L'acquéreur devra assumer toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action (stock note) fourni, devra être identifié avec l'acte hypothécaire d'Ernest Haistre et sa femme à la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé pardevant Edgar Grima, notaire, à la Nouvelle-Orléans, le quatrième jour d'avril 1876.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10 fév—17, 24 fév, 3; 10,15 mars

Zachary Bruen vs. A. & L. Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1945. En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après décrits, MERCREDI, le 23 février 1881, à 10 heures du matin, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tout le contenu, étagères, comptoirs, vitrières et appareils, etc., du magasin No 10 de la rue Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, consistant en un grand lot bien assorti d'habillements confectionnés, chapeaux, souliers, bottes, draps, marchandises sèches, notions, articles de toilette pour homme, etc., etc., selon l'inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
9 fév—9,16 21,23

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Veuve Pierre Laurent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 1203.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Louis B. Laurent, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
18 fév—18, 22, 26

Succession de Edgard Montégut.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2400—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
16 fév—18, 22, 26.

Succession de Wm M. Goodrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2380.—Division—Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm M. Goodrich, décédé, intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
17 fév—17,23,26

Succession de veuve Martin Kenofskey

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2,381—Division—Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration pour la succession de feue Mme veuve Martin Kenofskey, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
17 fév—17, 22, 26.

Interdiction de John McHugh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 429 Division "E."—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par James Markey, comme curateur de l'interdit, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
13 fév—13,17,2[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. STERN & CO.

525 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR H. STERN & CO.—Encanteurs. Il sera vendu VENDREDI [illegible] 1881 à 11 heures [illegible] à leur salle d'encan No 35 rue de Chartres.

525 caisses bottes, souliers et brodequins,

Formant [illegible] assortiment

Aussi le contenu [illegible] magasin de détail de la ville
Conditions à la vente. 18fév

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Emplacements de choix pour affaires, dans les 1er et 2e Districts.

Le magasin en briques à quatre étages, rue Tchoupitoulas No 3, entre les rues Canal et Commune, maintenant occupé par MM. G. W. Dunbar's Sons, Premier District.

Le magasin en briques à trois étages et résidence de famille, au coin sud des rues Bourbon et Conti, Deuxième District.

Un lot de terre vacant rue Dumaine, entre les rues Derbigny et Roman, Deuxième District.

A des conditions faciles et à un long crédit.

Succession de Marie Mathilde Colvis, décédée, femme de Pierre Elie Henri Sicard.

No 1651—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 5 mars 1881, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, signé 25 janvier 1881, pour le compte de la succession ci-dessus, les propriétés décrites suivantes, savoir:

1° Un certain îlet de terre, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et tous les droits de passage, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Bourbon, Bienville et Royale, formant le coin sud des rues Bourbon et Conti, et ayant, mesure américaine, 27 pieds 1 pouce, plus ou moins, de face à la rue Conti, sur 63 pieds 11 pouces et 2/8 de face à la rue Bourbon.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à trois étages avec un attique, le rez-de-chaussée occupé comme magasin de grocerie de famille par M. J. B. Frank depuis 18 ans, les étages supérieurs divisés en six chambres, vestibule d'entrée sur la rue Conti, balcon de fer sur la rue Conti avec cuisine en briques à trois étages attachée à la bâtisse principale le rez-de-chaussée occupé comme boutique d'un loger par M. D. Monnier et contenant quatre chambres dans les étages supérieurs, latrines, water works, etc. La propriété ci-dessus est louée à raison de $60 par mois payable à la fin de chaque mois.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits passage, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Canal, Commune et Magasin, et désigné par le No 17, sur un plan dressé par J. Pilié daté du 3 décembre 1839 et déposé au bureau de H. B. Cenas, notaire. Le dit lot ayant, mesure américaine, 24 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 24 pieds 10 pouces et 3/4 de ligne de large dans le fond sur 78 pieds 1 pouce et 2 3/4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 16 et 83 pieds et 3 1/2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 18.

Les améliorations consistent en un magnifique magasin en briques à 4 étages, rue Tchoupitoulas No 3, occupé par MM. G. W. Dunbar's Sons. Cette propriété est vendue sujette à un bail à MM. G. W. Dunbar's Sons, sur le pied de cent piastres par mois payables mensuellement et expirant le 30 septembre 1882. Les deux propriétés ci-dessus décrites appartenaient à la défunte Mme Sicard en vertu d'un acte de partage entre les héritiers de Jules Colvis, passé devant E. Bouny, notaire, à la date du 16 mars 1869.

3° Un certain lot de terre avec tous les droits, passages, privilèges et avantages qui en dépendent situé dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Derbigny et Roman, désigné par le No 4 sur un plan particulier tiré par l'arpentage architecte [illegible], mesure américaine, 33 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Dumaine sur 120 pieds entre lignes parallèles: le dit lot est composé de parties de deux lots désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan de J. Pilé, voyer, en date du 13 août 1832 déposé au bureau de L. T. Caire, ex notaire de cette ville. Etant la même propriété acquise par P. E. Sicard de H. St Amand par acte passé pardevant E. Bouny, notaire, le 2 avril 1869.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance en quatre termes égaux, à un, deux, trois et quatre ans de crédit en billets des acquéreurs à leur ordre, portant intérêt sur le pied de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, les acquéreurs étant liés par le fait de son adjudication, par l'obligation d'assurer les bâtisses et les améliorations sur la propriété vendue, pour la concurrence d'une somme suffisante pour couvrir les termes du crédit, du prix et de transférer les polices d'assurance, par l'obligation de payer cinq pour cent de frais d'avocat dans le cas de non payement des billets et de poursuites en justice pour le recouvrement des sommes, les dits acquéreurs étant assumés par le fait de leur enchère, le montant des taxes de ville et d'Etat dues et exigibles dans l'année 1881. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente devant E. Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.
23 janv—29 fév 5 12 19,26 mars 5.

Propriétés de valeur et centrales dans le Deuxième District.

Rue de Chartres, entre Toulouse et St. Louis.

Rue Toulouse, entre Chartres et Levée.

Rue du Maine, entre Bourgogne et Dauphine.

Succession de François Avégno.

No 1983—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 26 février 1881, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, "Division B", en date du 15 janvier 1881, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues du Maine, Bourgogne, Ste Anne et Dauphine, mesurant, au pied anglais, 34 pieds de face à la rue du Maine, sur une profondeur, mesure française, de 92 pieds 6 pouces, borné du côté de la rue Dauphine, par la propriété de Mme Fag on syndics, et du côté de la rue Bourgogne par la partie excédante d'un plus grand lot de terre dont le premier lot fait partie, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Un lot de terre situé dans cette ville, dans le Deuxième District, carré d'îlet compris entre les rues Toulouse, Levée, St. Louis et Chartres, mesurant 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face rue Toulouse sur 127 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à deux étages avec verandah en fer devant, et récemment occupée par le Restaurant de Victor renommé. Cette propriété a été acquise par le défunt, de la succession de Philippe Avégno Sr, par acte sous signature privée, en date du 12 août 1862, enregistré au bureau des transferts, B. 86, folio 481.

3° Un lot de terre situé dans cette ville, dans le Deuxième District, dans le carré borné par les rues Chartres, St. Louis, Royale et Toulouse, désigné par le No 2, d'après un plan dressé par J. Pilié, voyer, en date du 26 février 1846 et déposé en l'étude de A. Ducatel, dans le livre 3 des plans.

Le dit lot de terre No 12 mesurant, (au pied américain) 21 pieds 5 pouces de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 66 pieds 2 pouces, entre lignes parallèles, borné sur un côté par le lot No 1 et de l'autre côté par le lot No 3 d'après le susdit plan. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations se composent d'une bâtisse en briques à trois étages, convenable pour un magasin d'une description quelconque. Acquis par le défunt Philippe Avégno, Sr., par acte passé le 4 avril 1848, pardevant A. Ducatel, notaire. Enregistré au bureau de transfert, Livre 44, Folio 478.

Termes et conditions—Un tiers comptant, la balance à un crédit d'un et deux ans, avec billets d'acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite et autre clause de sécurité. La propriété doit être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au vendeur. L'acquéreur est requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication, au moment de la vente.

Actes de vente, pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 janv—22,29—fév 5 12,19 26.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de résidence de choix et de valeur dans le Troisième District, à des conditions faciles à l'encan

Succession de M. et Mme Anton Berg.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.—No 2123.

PAR B. ONORATO, encanteur, bureau No 45 de la rue Royale,—SAMEDI le 12 mars 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C, en date du 4 février 1881, les propriétés ci-après décrite à savoir:

1° Un lot de terre, avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Casacalvo, Mandeville, Moreau et Espagne, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Moreau, sur une profondeur de 83 pieds 5 pouces et une ligne entre lignes parallèles. Le dit lot forme une partie du lot de terre acheté par Anton Berg, durant la communauté existant entre lui et Mme Helena Kolkers, veuve en premières noces de Peter M. Coos sa femme de Michael Schieler, par acte passé pardevant T. Guyol, notaire en cette ville, le 11 juin 1860.

2° Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les dites rues Moreau, Espagne, Mandeville et Casacalvo mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Moreau sur 127 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles, le dit lot de terre forme une partie d'un certain morceau de terre acquis par achat du dit Anton Berg pendant la communauté de biens existant entre lui et la dite Helena Kolkers, sa femme de E. M. Rayel, conformément à un acte passé pardevant le même notaire, Guyol, le 11 mars 1856.

Termes et conditions—La moitié comptant et le reste à un an de crédit pour billets portant 8 0/0 d'intérêt l'an garantis par hypothèque sur la propriété vendue, avec 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection. Les acquéreurs devront faire assurer la propriété et transférer la police d'assurance et en outre payer les taxes exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 0/0 sera requis au comptant sur les lieux pour [illegible] de la vente. Pour plus ample description de la propriété, voir les plans à la [illegible]

[illegible] 12

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Jolis meubles transportés à mon bureau pour commodité de la vente, Encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Aujourd'hui, VENDREDI 18 février 1881, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu au dit endroit—

Un lot de meubles comprenant side-board avec marbre égyptien, tables à rallonges, ditto à jeu et de centre, lavabos, corniches en bois de rose et d'ébène, glaces françaises, consoles vitrées, &c.

Conditions—Comptant sur les lieux.
18 fév—

Belles vaches laitières de race.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 22 février 1881, il sera vendu à 11 heures du matin, sur le chemin de la Métairie, en face de la porte du parc, à côté du café de W. Jean-Marie Saux—

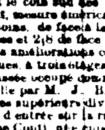

40 belles Vaches laitières de race, habituées à l'écurie depuis plus de trois mois, parmi lesquelles se trouvent une trentaine avec de jeunes veaux et les autres sur le point de vêler.

Conditions—Jusqu'à $100 comptant, de $100 à $200 trois mois, de $200 à 400 six mois et au-dessus de $400 neuf mois de crédit, en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 18 fév—4t V&D et Mar.

Vente pour cause de départ.

Emplacement de choix pour une grocerie, encoignure des rues Bienville et Bourgogne.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 19 février 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre formant encoignure aux rues Bienville et Bourgogne, mesurant 34 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Bienville, sur une profondeur et façade à la rue Bourgogne de 101 pieds 2 pouces. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une bâtisse à étage en briques, une autre bâtisse en bois couverte en ardoises, deux chambres, citerne, hydrant, lieux d'aisance, etc. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, la balance à un an de crédit en un billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant O. de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes d'Etat et de ville dues en 1881, en sus du prix de vente. 13fév—

Vente positive pour effectuer un partage.

Maison rue Bagatelle, No 498.
Succession de Jean Bonneron et Marguerite Pages, son épouse.—No 2096.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 19 février 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale. En vertu d'un jugement de mise en possession rendu et signé le 20 janvier 1881—

Un lot de terre situé dans le Troisième District, dans l'îlet compris entre les rues Bagatelle, Union, Girod et Urquhart, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bagatelle sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble, une maison basse No 498, ayant deux grandes chambres, galerie en face, cabinet, hangar avec cave, cuisine double, couverts en ardoises, hangar entre la maison et la cuisine, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, balance à un an de crédit en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant Chs. Rollé, notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes d'Etat et de ville dues en 1881. L'acquéreur paiera comptant sur les lieux 10 0/0 sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.
13 fév—

Vente pour effectuer un partage entre les co-propriétaires de feu Edgar Montégut.

Résidence de valeur formant l'encoignure nord des rues Remparts et Dumaine.

Le lot attenant, avec une bâtisse à étage No 203 rue des Remparts.

Magnifique terrain vacant rue Toulouse, en face de l'Opéra.

Deux terrains vides à Carrollton, près du fleuve.

Un îlet de terre à Versailles, paroisse St. Bernard.

Un four au cimetière St. Vincent de Paul, Troisième District.

Diamants et bijoux.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 5 mars 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, les propriétés suivantes ci-dessous décrites pour être vendues au plus offrant et dernier enchérisseur, pour clore les intérêts conjoints des co-propriétaires, tous majeurs de feu EDGAR MONTÉGUT.

1° Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre A, formant l'encoignure nord des rues Remparts et Dumaine, mesurant 36 pieds 2 pouces de face à la rue Dumaine, sur 91 pieds 8 pouces de profondeur et face à la rue Dumaine. Ensemble, une résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises, ayant au rez-de-chaussée quatre chambres, deux cabinets et galerie; et la même distribution à l'étage supérieur, véranda en face à la rue des Remparts et balcon sur la rue Dumaine. Une bâtisse en briques à deux étages de six chambres, deux citernes, hydrants, puits, cour carrelée, lieux d'aisance, etc. Le tout divisé en deux corps de logis loué à 50 par mois. Loués $12 par mois

2° L'autre lot de terre attenant au lot ci-dessus décrit, désigné par la lettre B, mesurant 27 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue des Remparts sur 91 pieds 8 pouces de profondeur, ensemble une maison en bois à étage construite en doubles planches contenant deux chambres, deux cabinets au-dessus, galeries haut et bas, une autre bâtisse de deux pièces, hangar, lieux d'aisance, citernes, etc., le tout loué à 512 par mois

3° Un terrain vacant, situé dans le Deuxième District, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St. Pierre, Dauphine et Bourbon, mesurant 31 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue Toulouse sur 163 pieds 6 lignes de profondeur; ensemble avec toutes les améliorations qui en dépendent.

4° Deux lots de terre contigus désignés par les numéros 6 et 7, situés à Carrollton, faisant face au fleuve Mississippi, entre les rues Washington et Burdett. Le lot numéro 6 mesure 32 pieds 5 pouces 5 lignes de face au fleuve sur environ 75 pieds de profondeur.

Le lot numéro 7 mesure 37 pieds 10 pouces 2 lignes de face au dit fleuve, sur environ 74 pieds de profondeur.

5° Un îlet de terre situé à Versailles, paroisse St Bernard, à environ six milles en bas de la ville de la Nouvelle-Orléans. Lequel îlet étant désigné par le No 96, dans l'îlet compris entre les rues Bons-Enfants, Mo ales, Lapiece et Tournefort, mesurant 300 pieds de face aux rues Bons-Enfants et Moraies, sur 235 pieds de face aux rues Lapiece et Tournefort le dit îlet est composé de vingt lots désignés par les Nos. 1 à 20 inclusivement.

6° Un four au cimetière de St-Vincent de Paul, dans le Troisième District, d'après le reçu No 31, daté 19 décembre 1854, signé par L. F. Hoeman, propriétaire.

Le tout conformément aux plans maintenant à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers, garantis par hypothèque, portant huit pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Armand Pitot, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville dues en 1881—en sus du prix d'achat.

Les acquéreurs seront tenus de verser comptant sur les lieux entre les mains de l'encanteur, 10 pour cent sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.

Aussi—le même jour et au même endroit.

Une croix en diamant, monture or, deux pièces de dormeuses.

Une montre en argent et une paire de lunettes en or.

Conditions—Comptant sur les lieux.
5 fév—5,12,19,26—mars 1,5.

Le café "LA PLANETE," à l'encan.

Succession de Jean Sabaté.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 2180.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 19 février 1881, il sera vendu à 11 heures du matin, rue du Camp No 519, en face du marché des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A, en date du 5 février 1881—

Le café "La Planète" No 519 rue du Camp, et son contenu, d'après un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
8 fév—13,19 fév

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un douzième d'action et d'intérêt dans le tow boat Col. L. Aspinwall.
Succession de John Robinson.
No 1895—Division B—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureaux No 56 rue Royale—Il sera vendu MERCREDI, le deuxième jour de mars 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 27 janvier 1881, rendu dans l'affaire ci-dessus, l'intérêt de feu John Robinson, dans le Tow Boat Col. L. Aspinwall, à savoir: Un douzième du dit Tow Boat, de son ameublement et de tout ce qui en dépend ou qui y appartient.

Le dit Tow Boat étant maintenant dans le port de la Nouvelle-Orléans et jaugeant soixante onze 48/100 tonneaux ou à peu près.

Termes—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Omer Villeré, notaire, rue Royale.
29 janv—29, fév 5,12,19,26, mars 2.

PAR C. E. GIRARDEY

Un emplacement de choix pour bâtir rue Esplanade, entre celles Remparts et Bourgogne.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur. Bureaux No 31 rue du Camp.—SAMEDI, 26 février 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera positivement vendu à l'encan—

Cet emplacement de choix pour bâtir, situé dans un des plus beaux quartiers de la rue Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Bourgogne, Remparts et Kerlerec, le dit lot mesure 37 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue de l'Esplanade sur 106 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Termes et conditions—L'acquéreur assumera un loyer perpétuel du terrain en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans de $40 étant 7 pour cent sur un capital de $700, lequel loyer peut être éteint sur paiement du principal, garanti par hypothèque sur la propriété vendue, et pour le reste 1/2 ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la portion à crédit à 1 et 2 ans pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt l'an, 5 pour cent honoraires d'avocat, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles au 1881 en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant C. Le Gardeur, notaire aux frais de l'acquéreur.
12 fév—[illegible]